



ÉPARGNE SALARIALE PARTICIPATION - INTÉRESSEMENT

Avec Elite vous pouvez gérer en interne votre épargne salariale, quelles que soient vos règles de gestion.

Gestion de la participation

Gestion de la prime de participation en fonction du paramétrage et du montant total de la participation à distribuer.

Elite détermine :

- ✓ La « **Masse Salariale** ».
- ✓ Les droits individuels de chaque salarié (fonction de l'ancienneté et du temps de présence sur l'exercice donné).
- ✓ Les intérêts sur les primes antérieures.

Elite permet ensuite :

- ✓ Le versement ou non de ces intérêts (ou recapitalisation de ceux-ci).
- ✓ Le déblocage anticipé des primes pour événements particuliers, le déblocage à terme des primes.
- ✓ Un certain nombre d'éditions récapitulatives ou individuelles.
- ✓ L'établissement des chèques ou des virements.

Définition des paramètres

- ✓ De calcul et de la somme à répartir pour chaque exercice.
- ✓ Définition des modalités d'attribution et son calcul.
- ✓ Types de déblocage.
- ✓ Tables de taux d'intérêt.
- ✓ Tables de prélèvements sociaux.
- ✓ Liste des mouvements.

Éditions

- ✓ Liste - bulletin individuel : permet l'édition soit sous forme de liste, soit sous forme de bulletin individuel, des primes de participation qui seront soit bloquées, soit débloquées immédiatement.
- ✓ Lettre d'attribution : permet l'édition d'une lettre destinée au salarié, sous forme de coupon réponse, lui permettant de choisir le placement souhaité, si plusieurs possibilités lui sont offertes.

Intérêts

Ce traitement ne doit être lancé que dans le cas de versement des intérêts annuel car sinon, les intérêts sont recapitalisés et sont calculés automatiquement lors des traitements de :

- ✓ Déblocage anticipé
- ✓ Déblocage à terme

Édition récapitulative des intérêts

Cette édition fait apparaître par salarié et par participation, les intérêts calculés sur les primes encore actives.





ÉPARGNE SALARIALE PARTICIPATION – INTÉRESSEMENT

La prime de participation

- ✓ Calcul des droits
Il s'agit là de calculer la prime, d'en visualiser le résultat, de modifier les éléments constitutifs du calcul, les salariés ayant droit, le mode de règlement de cette prime.

Les débloques

Dès lors qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un versement immédiat, les droits constitués au profit des salariés sont en principe indisponibles pendant une période de 5 ans. C'est ce que l'on nomme « **Déblocage à terme** » dans le logiciel **Elite**.

✓ **Déblocage immédiat**

Par exception au principe d'indisponibilité, les salariés ont la possibilité de demander le versement immédiat des droits qui leur sont attribués au titre du dernier exercice clos.

✓ **Déblocage immédiat**

Le bénéficiaire de la participation est autorisé à débloquer ses droits pendant la période d'indisponibilité dans certains cas.

✓ **Déblocage à terme**

Gestion de l'intéressement

À partir d'un paramétrage de départ, indiquant notamment le montant et la date de l'accord d'intéressement ainsi que le pourcentage éventuel d'affectation de chaque salarié à un Plan d'Épargne Entreprise, le module permet :

- ✓ Soit une saisie directe (ou mise à jour) des primes brutes versées à chaque salarié.
- ✓ Soit un calcul personnalisé au préalable au besoins du client.
- ✓ Soit la récupération de ces primes au travers d'un fichier ASCII normalisé.

À partir de ces primes brutes, le système en déduit le montant net à verser (CSG, RDS et autres contributions déduites). Il est ensuite possible :

- ✓ D'éditer des bordereaux individuels (format lettre personnalisable, ou bulletin de salaires).
- ✓ D'effectuer la validation, mettant à jour notamment les cumuls TDS et les bordereaux de cotisations URSSAF.
- ✓ D'émettre un fichier de virement quant au versement de ces primes.

Elite épargne salariale vous permet la personnalisation du calcul en fonction des besoins du client.

- **Ou saisie directe des primes brutes à verser**
- **Ou intégration de fichier extérieur, provenant de feuilles excel par exemple.**



 15, avenue de Fondeyre, bp 42052
31018 TOULOUSE cedex 2

 + 33 5 62 72 79 10

 service-commercial@groupe-cogesar.fr

 www.groupe-cogesar.fr

